



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.520/3

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

14 mars 2022
Français
Original : Anglais

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Vidéoconférence, 28- 29 mars 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques

Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques

Note du Secrétariat

La feuille de route et l'évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (Med QSR 2023), ont été approuvées par la CdP 21 (Naples, Italie, décembre 2019) par la décision IG.24/4. Il définit la vision d'une mise en œuvre réussie du Med QSR 2023, et décrit les principaux processus, étapes et résultats à entreprendre dans le cadre de l'IMAP, avec leur calendrier.

Au cours de l'exercice biennal 2020/2021, le Secrétariat a élaboré un plan opérationnel (UNEP/MED WG.514/Inf.7) prévoyant des activités concrètes pour chaque étape/résultat de la feuille de route et s'appuyant sur le programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM et le projet de programme de travail pour 2022-2023 ainsi que sur des projets financés par des sources extérieures (à savoir, les projets EcAp MED III, IMAP PAM et Déchets marins Med II financés par l'UE et le MedProgramme financé par le FEM).

Le présent document utilise comme point de départ la méthodologie, la structure et le contenu du QSR tel qu'approuvé par le 8^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (WG.514/12 : Rapport de réunion, Annexe II, 9 septembre 2021). Il fournit des informations détaillées sur la structure et le contenu du Med QSR 2023. Vous trouverez également en annexe la feuille de route du Med QSR 2023, avec une mise à jour des progrès réalisés par rapport à chaque jalon.

1. Structure et Modèle de contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques

1. Le modèle (tableau 1) s'appuie sur la méthodologie, la structure et le contenu du QSR approuvé par le 8^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (WG.514/12 Rapport de réunion Annexe II, 9 septembre 2021). Il a été préparé par le groupe du Task Force de l'EcAp. Plus précisément, il fournit le contexte méthodologique pour tous les OE/CI et comprend quelques exemples pratiques liés à la pollution et aux déchets marins, dans le but d'être reproduit dans d'autres OE, si possible.

2. Remarque : le tableau 2 est un document de travail et sera adapté si nécessaire au cours du processus de réalisation et de présentation des évaluations des objectifs écologiques et des indicateurs communs.

3. Le tableau 2 donne un aperçu des états d'avancement réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le Med QSR 2023. Cela porte spécifiquement sur le contenu envisagé et l'état actuel du modèle de contenu du chapitre 4 du tableau 1.

Tableau 1 Structure et Modèle de contenu de l'objectif écologique et de l'indicateur commun du Med QSR 2023. Le texte bleu donne des indications sur le contenu prévu pour chaque section.

1. Messages clés

Un court paragraphe contenant les messages clés de chaque objectif écologique (OE), présenté sous forme de chapeau ; 3-4 phrases maximum. Fournissez une brève description de l'OE et de ce que révèle le résultat de l'évaluation. Il doit s'agir d'une description non technique et non scientifique destinée à un public général ou politique.

Situation actuelle

Chapitre 1 sera complété à la fin de l'évaluation.

2. Informations générales et méthodologie

- Introduction présentant la relation entre le champ d'application actuel du QSR et le Med QSR 2017, c'est-à-dire en rapport avec les décisions des Parties (par exemple, IMAP, QSR, études d'évaluation) et la feuille de route du QSR.
- Structure du Med QSR 2023, basée sur les thèmes prioritaires
- Expliquer la combinaison des évaluations des indicateurs communs (IC) dans chaque thème.
- Les évaluations des IC indiqueront l'interrelation avec d'autres IC, au sein du même OE ou d'autres OE, le cas échéant.
- Les résultats de l'évaluation mettront en évidence la faisabilité de l'intégration entre les IC et les OE.

Note :

Dans le cadre de l'élaboration de l'approche méthodologique utilisée, résumez les éléments les plus importants de l'évaluation du bon état écologique (BEE) et des méthodes d'évaluation alternatives appliquées pour les différentes IC/OE (comme spécifié plus en détail ci-dessous).

Situation actuelle

La vision du QSR est la suivante : une évaluation intégrée du BEE basée sur le DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidées de qualité garantie, communiquées et traitées par le biais du Système d'information IMAP efficace et interopérable avec les réseaux de surveillance et de rapportage nationaux et régionaux (décision 24/04 de la COP21, Tirana).

La vision de la décision de la COP21 (Tirana) est que le Med QSR de 2023 doit :

- (i) être plus quantitatif et moins narratif que le Med QSR 2017,

- (ii) avoir des liens interdépendants entre l'état, les pressions et les impacts,
- (iii) dans la mesure du possible, effectuer une évaluation intégrée des objectifs écologiques.

Le Med QSR 2023 sera principalement basé sur les données de surveillance nationales, soumises au INFO/RAC Info System. Ces données pourront être complétées par des données et informations scientifiques fournies par les partenaires scientifiques.

La structure du QSR est basée sur les thèmes (clusters) de la biodiversité et de la pêche ; de la pollution et des déchets marins ; et de la côte et de l'hydrographie. Dans chaque thème, il y a des Objectifs Ecologiques qui ont un ou plusieurs indicateurs communs ainsi que quatre indicateurs communs candidats.

Sur la base des résultats du chapitre 4, il est prévu qu'il y ait une certaine intégration entre les Indicateurs Communs au sein de certains Objectifs Ecologiques, et éventuellement entre les Objectifs Ecologiques, par exemple sous forme d'études de cas.

3. Forces motrices, Pressions, Etat, Impact, Réponse (DPSIR)

- Contribution du Plan Bleu
- Fournir l'analyse DPSIR commune globale pour l'ensemble de l'IMAP, qui combine tous les IC et les OE respectifs.
- Dans le cadre de l'évaluation du BEE élaborée par IC individuel, (a) identifier les résultats DPSIR qui sont les plus pertinents pour l'IC et (b) interrelier les résultats DPSIR avec les résultats de l'évaluation du BEE (la matrice pour le cluster Pollution est présentée ci-dessous ; tableau 6), lorsque cela est possible et adéquat.
- Notez que lorsque l'élaboration détaillée des relations entre les pressions/impacts clés et l'Etat selon ce DPSIR n'est pas possible, fournissez une explication détaillée des raisons dans les chapitres suivants relatifs à l'évaluation du BEE.

Note:

Utilisez les résultats du travail effectué jusqu'à présent : (i) analyse DPSIR préparée dans le cadre du document transversal (2017), ainsi que pour la préparation du cadre de la GIZC ; (ii) analyse DPSIR fournie pour le cluster biodiversité de l'IMAP; (iii) utilisation des résultats pertinents du PNUE/PAM et des processus externes ; (iv) rapport conjoint PNUE/PAM - AEE, SoED, évaluation à mi-parcours des PAN liés au protocole LBS et aux PAN liés à la biodiversité, préparation du TDA, etc.

Situation actuelle

Ce chapitre s'appuiera sur les résultats de l'analyse socio-économique du TDA et sur d'autres informations et rapports existants et sera basé sur les résultats des évaluations des indicateurs et des objectifs écologiques du chapitre 4, en examinant les secteurs prioritaires ayant un impact sur les clusters.

4. Bon état écologique (BEE) / évaluation alternative

- Résumé de l'évaluation BEE/alternative en utilisant un système de « feux de circulation », par IC

4.1 Thème sélectionné pour l'évaluation BEE

- Introduction/ explication du thème, y compris la combinaison de différents IC et des OE respectifs
- Evaluation BEE par IC ou par combinaison des IC

4.2 Evaluation BEE pour IC/ Evaluation alternative des IC

Cette section sera reproduite par indicateur commun [candidat]. Les quatre points suivants doivent être fournis pour chaque IC :

- Sur la base de l'analyse globale du DPSIR telle que fournie au chapitre 3, développer les aspects qui sont les plus pertinents pour l'IC individuel.
- Fournir et appliquer la méthodologie d'évaluation BEE pour chaque IC qui considère l'agrégation et l'intégration spatiale et temporelle.
- Fournir et appliquer une méthodologie d'évaluation alternative pour les IC où l'agrégation et l'intégration spatiale et temporelle du BEE n'est pas possible.
- Sur la base de l'analyse globale du DPSIR telle que fournie au chapitre 3, élaborer les relations entre les résultats du DPSIR qui sont les plus pertinents pour l'IC individuel et les résultats BEE associés, comme approprié et possible.

Note :

Pour la présentation des IC pour l'évaluation des BEE / l'évaluation alternative, la méthodologie devrait élaborer l'utilisation des critères d'évaluation, des échelles d'évaluation imbriquées de manière optimale, la visualisation des résultats de l'évaluation en appliquant les outils possibles dans le cadre de la méthodologie d'évaluation des BEE spécifique sélectionnée, c'est-à-dire des cartes/graphiques/infographiques, etc.

Dans la mesure du possible, les résultats de l'évaluation seront également fournis pour les IC candidates dans le cadre des chapitres/sections pertinents, sur la base des données disponibles (CCI24, 25, 26 et 27).

L'évaluation de BEE par IC comprendra les éléments suivants:

- La relation avec le thème central de la stratégie à moyen terme (SMT)
- Objectif Ecologique
- Indicateur Commun de l'IMAP
- Définition du BEE
- Cibles du BEE

4.3 Evaluation du BEE pour les OE / évaluation alternative pour les EO

- Suite aux conclusions sur l'intégration possible d'un IC individuel avec d'autres IC, élaborer les conclusions de l'évaluation intégrée des BEE au niveau de : (i) l'OE auquel appartient l'IC (ou les IC) ; (ii) entre les OE de différents cluster de l'IMAP de pollution.
- Résumé du BEE à l'aide d'un système « de feux de circulation », par IC.
- Le projet SIDA sur le BEE dans l'Adriatique comme étude de cas.

Exemple d'interrelation entre les évaluations DPSIR et BEE

Table 6. The GRID/Table combined with the GES assessment results.

| Scaled GRID pressures/impact approach | SUB-REGIONS | SUB-DIVISIONS | Country/ National Part | Assessment Result | Coastal urbanizati | Industry | Offshore structures | |
|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|----------|---------------------|------|
| | | | | | | | | |
| Common Indicator x | Western Mediterranean Sea | North Western (NWMS) | Onshore | non-GES | Orange | Red | Green | |
| | | | Offshore | GES | | | | |
| | | Alboran Sea (ALBS) | Onshore | ... | Orange | Orange | Yellow | |
| | | | Offshore | .. | | | | |
| | | Tyrrhenian Sea (TYRS) | Onshore | | Orange | Red | Yellow | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | Adriatic Sea | North Adriatic (NADR) | Onshore | | Orange | Red | Yellow | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | | Middle Adriatic (MADR) | Onshore | | Green | Orange | Green | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | | South Adriatic (SADR) | Onshore | | Green | Orange | Green | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | Central and Ionian Sea | Centra 1 (CEN) | Onshore | | | Green | Green | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | | Ionian Sea (IONS) | Onshore | | | Green | Green | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | Aegean and Levantine Seas | Aegean Sea (AEGS) | Onshore | | Orange | Red | Yellow | |
| | | | Offshore | | | | | |
| | | Levantine (LEVS) | Onshore | | Orange | Red | Yellow | |
| | | | Offshore | | | | | |

Aux fins de ce tableau, les zones côtières et les zones au large ne sont pas utilisées comme des termes juridiques, mais comme des termes géographiques permettant de les distinguer à des fins de surveillance et d'évaluation de différentes zones présentant des caractéristiques écologiques différentes.

Situation actuelle

Veillez consulter le rapport d'avancement de la feuille de route du Med QSR 2023 mis à jour, ci-joint, pour connaître l'état actuel des IC et des OE.

5. Résultats clés pas IC

- En plus des résultats de l'évaluation BEE fournis ci-dessus, fournissez des résultats clés sur la conformité et la non-conformité aux objectifs BEE. Ce faisant, fournissez les points saillants pour chaque IC - diagrammes ou figures, et cartes si possible (celles-ci pourraient être dans des cases).
- S'efforcer de fournir une comparaison des résultats actuels avec les résultats de l'évaluation BEE du Med QSR 2017.
- Identifiez les lacunes par IC qui doivent être comblées pour atteindre les BEE, en tenant compte des principales lacunes dans les connaissances du Med QSR 2017.
- Mettre en évidence les lacunes en matière de données

Situation actuelle

Le chapitre 5 sera élaboré sur la base des résultats du chapitre 4.

6. Mesures et actions requises pour atteindre le BEE

Suites aux lacunes des connaissances identifiées au chapitre 5 :

- Proposer des mesures et des actions à mettre en place en vue de la réalisation du BEE (quelles sont les perspectives et quels sont les risques, les défis à surveiller).
- Accordez une attention particulière aux mesures nécessaires pour améliorer la disponibilité des données.

Note:

En fonction de l'avancement de l'évaluation spécifique des BEE, cette section peut être développée davantage.

Situation actuelle

Le chapitre 6 sera rédigé en fonction des progrès réalisés dans les évaluations spécifiques des BEE et des lacunes et défis que ce processus mettra en évidence.

Propositions de mesures et d'actions à la lumière des résultats des évaluations BEE.

Tableau 2. Mise en œuvre de la feuille de route pour le Med QSR 2023. *Les nouvelles informations depuis la 8^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp (9 septembre 2021) sont indiquées en gras.*

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|--|
| <p>Jalon 1. Échelles de surveillance, d'évaluation et de notifiaton</p> <p>Résultats et calendrier :</p> <p>Analyse pour chaque groupe du PISE des lacunes en matière de connaissances, en mettant l'accent sur les échelles de surveillance préparées (mi-2019 - fin 2020) ;</p> <p>Approches relatives aux échelles de surveillance pour les Indicateurs communs du PISE incluses dans le Système d'information pilote du PISE défini (2019) ;</p> <p>Échelles de surveillance pour tous les Indicateurs communs du PISE convenues (2021),</p> <p>Échelles des produits d'évaluation pour l'ensemble des Indicateurs communs regroupés par Objectifs écologiques proposées (2021-2022),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base proposés/mis à jour pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2020-2021),</p> | <p>En cours</p> <p>La section relative aux échelles d'évaluation en ce qui concerne le pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP est insérée dans l'étape 2 de la feuille de route pour le Med QSR 2023 en raison de sa dimension intégrée.</p> <p>Biodiversité :</p> <p>La mise à jour des échelles de surveillance existantes et le développement d'échelles d'évaluation pour les IC liés à la biodiversité sont toujours en cours. Les propositions sur les échelles de surveillance et d'évaluation des IC 3, 4 et 5 relatifs aux tortues marines et aux mammifères marins ont été discutées avec les membres des groupes de travail en ligne informels (29 mars 2021 et 7 avril 2021, respectivement) et approuvées à la fois par la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (10-11 juin 2021) et par la réunion ultérieure des points focaux du CAR/ASP (23-25 juin 2021). Elles ont été communiquées à titre de documents d'information pour la 8^{ème} réunion du groupe de coordination de l'EcAp, le 9 septembre 2021, afin de convenir de son utilisation aux fins de la préparation du QSR 2023. Une proposition sur les échelles de surveillance et d'évaluation de l'IC 6 (espèces non indigènes, ENI) a été discutée avec les membres du groupe de travail en ligne informel concerné (20 avril 2021), puis d'un examen et approbation lors de la réunion du CORMON sur la biodiversité (juin 2021). Le document sera soumis à la prochaine réunion CORMON Biodiversité et pêche (28 -29 mars 2022).</p> <p>Le travail sur le développement d'échelles de surveillance et d'évaluation pour les IC 3, 4 et 5 liés aux oiseaux marins a été discuté avec le groupe de travail en ligne (OWG) informel sur les oiseaux marins et sera soumis à l'examen de la réunion du CORMON, Biodiversité et pêche (28 -29 mars 2022).</p> <p>Le travail sur le développement d'échelles de surveillance et d'évaluation pour les IC1 et 2 liés aux habitats benthiques est en cours en étroite collaboration avec le OWG informel sur les habitats benthiques.</p> <p>Il est prévu de tester les échelles d'évaluation proposées entre 2021 et 2022 afin de les utiliser pour élaborer la première version du Med QSR 2023, après l'accord des CORMON respectifs.</p> <p>Il est important d'encourager les parties contractantes, soit individuellement, soit en collaboration les unes avec les autres, à tester et à valider les méthodologies proposées pour les domaines d'évaluation par groupe et par indicateur commun, afin de mener une discussion finale lors des réunions du CORMON sur les enseignements tirés et les ajustements à réaliser en vue de permettre au Secrétariat de progresser dans le développement des projets finaux des sections du QSR MED 2023 d'ici la fin de l'année 2022.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Conformément au Programme de travail du PAM pour 2020-2021, PoW 2022-2023 du PAM et à la feuille de route du MED QSR 2023, des travaux ont été réalisés dans le cadre des projets EcAp MED III et IMAP MPA financés par l'UE afin de mettre à jour/améliorer et de développer des critères d'évaluation en</p> |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|--|
| <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base initiés pour tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p> <p>Modèles de rapport adaptés aux échelles des surveillance et échelles des produits d'évaluation (2021-2022).</p> | <p>utilisant une approche par tendance et par seuil, selon les cas, pour 10 IC déjà inclus dans le système d'information de l'IMAP (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23) ainsi que pour 3 IC non encore inclus dans le système d'information de l'IMAP (c'est-à-dire les IC 3, 4 et 5). De plus amples informations pour chaque pôle de l'IMAP sont fournies ci-dessous :</p> <p>Déchets marins :</p> <p>Une proposition de mise à jour des valeurs de référence (VR) et une proposition de valeurs seuils (VS) pour l'IC 22 (macro-déchets de plage) ont été présentées et examinées lors des réunions du CORMON intégrées (décembre 2020). En tenant compte des contributions des participants aux réunions du CORMON intégrées, le MED POL en a préparé une version actualisée (UNEP/MED WG.509/11) qui a été présentée, examinée et approuvée lors de la reprise de la réunion des points focaux du MED POL (9 juillet 2021). Celle-ci est présentée à titre de document de travail UNEP/MED WG.514/7 à l'approbation de la présente réunion. La collecte de données de surveillance nationales a également été entreprise par le MED POL afin de mettre à niveau/d'établir des VR et des VS pour l'IC 23 (macro-déchets des fonds marins). Parallèlement aux demandes de données de surveillance partagées avec les autorités nationales, des échanges avec les partenaires ont été lancés y compris sur l'utilisation d'ensemble de données provenant des MEDITS.</p> <p>Pollution : Des propositions d'amélioration des valeurs de concentration de fond (CF) et de concentration d'évaluation de fond (CEF) pour l'indicateur commun IMAP 17, et des approches possibles pour l'amélioration des critères d'évaluation environnementale (CEE) pour les indicateurs communs IMAP 17, 18 et 20 (UNEP/MED WG.492/12 et UNEP/MED WG.492/Inf. 11) ont été examinés lors de la réunion du CORMON sur la pollution et de la réunion des points focaux MEDPOL et du Groupe de Coordination EcAp en 2021. Ce travail a été entrepris en s'appuyant sur la mise à jour 2019 des valeurs CEF sous-régionales méditerranéennes pour les métaux lourds dans le biote et les sédiments destinée à contribuer à la préparation du rapport de 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED). Compte tenu de la nature évolutive de ce processus, l'utilisation du document UNEP/MED WG.492/12 comme base pour le développement et l'essai des méthodologies d'évaluation du BEE liées aux OE 9 et 10, a été recommandé par les représentants nationaux durant la réunion du CORMON pollution et des points focaux du MED POL. Ainsi, il a été demandé aux parties contractantes de soutenir les travaux actuels, y compris les travaux menés dans le cadre du groupe de travail en ligne informel sur l'OE9 : i) en analysant les valeurs proposées pour les critères d'évaluation par rapport aux nouvelles données de surveillance qui seront communiquées dans le système d'information pilote de l'IMAP ainsi que dans d'autres référentiels pertinents ; et ii) en aidant à affiner la méthode actuelle de calcul des critères d'évaluation. La 8^e réunion du groupe de coordination de l'Approche écosystémique a apprécié le travail entrepris (UNEP/MED WG.514/11) ; Cependant, la réunion a demandé la poursuite des travaux sur les critères d'évaluation, notamment en étroite collaboration avec les membres de l'OWG sur l'OE9.</p> <p>Le travail d'élaboration des critères d'évaluation s'est poursuivi. De nouvelles améliorations ont été apportées afin de répondre aux demandes des membres de l'OWG sur l'OE 9 formulées lors de la réunion virtuelle qui a eu lieu le 18 juin 2021, et lors des consultations ultérieures par e-mail de juin au 10 décembre 2021. Il incorpore également les commentaires reçus</p> |

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

lors de la réunion de la CORMON sur la surveillance de la pollution, la session de reprise de la réunion des points focaux MEDPOL, et la 8ème réunion du Groupe de Coordination EcAp. Le présent travail a consisté à recalculer les nouvelles concentrations de BC et de BAC proposées en utilisant des données qui n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du document, à savoir les données reçues de février 2021 à décembre 2021. La normalisation a été précisée conformément à la demande d'un pays en expliquant qu'elle n'est adéquate que si une corrélation positive significative existe entre la concentration du contaminant et le normalisateur (c'est-à-dire les PAH et TOC). Etant donné que le processus de normalisation ne devrait pas être automatique mais basé sur l'examen des données et utilisé avec précaution, la normalisation ne devrait pas être effectuée s'il n'y a pas de corrélation entre le contaminant et le normalisateur assigné. Par conséquent, lors de l'analyse du BEE pour la région méditerranéenne, il sera nécessaire de prendre en compte les zones où aucune corrélation n'existe avec le normalisateur ainsi que les zones où une corrélation est trouvée avec le normalisateur. Une solution possible est d'évaluer le BEE au niveau des sous-régions/sous-divisions. Pour le calcul des valeurs BAC à partir des concentrations BC, le PNUE/PAM a adopté la méthodologie qui correspond à la méthodologie OSPAR (c'est-à-dire OSPAR (2008). "Programme coordonné de surveillance de l'environnement (CEMP) Manuel d'évaluation des contaminants dans les sédiments et le biote" (Commission OSPAR n° 379/2008). Le présent travail a fourni une explication plus détaillée de l'approche pragmatique liée à la détermination du BAC. Le traitement statistique des BDL a été entrepris conformément aux recommandations de l'OWG. Il est reconnu que les différentes BDL rendent difficile l'utilisation de la moitié de la concentration BDL pour ces valeurs. Cependant, il est déraisonnable de ne pas prendre en considération les valeurs BDL. Par conséquent, le calcul a utilisé les valeurs BDL telles que rapportées par les pays.

Compte tenu des recommandations de l'OWG, les données à partir de 2015 ont été incluses dans le calcul, même si elles étaient utilisées précédemment, afin d'augmenter le nombre de points de données. Cependant, il faut noter que le niveau des données rapportées jusqu'au 31 décembre 2021 était encore inférieur à 10 % des nouvelles données qui doivent être rapportées pour la préparation du MED QSR 2023. Suite aux travaux entrepris en 2019, le présent travail a permis de mettre à jour les valeurs de BAC régionales et sous-régionales pour la Méditerranée. La mise en œuvre d'IMAP a fourni des preuves scientifiques de variations significatives entre les quatre sous-régions méditerranéennes, c'est pourquoi les valeurs de BCs/BACs au niveau sous-régional ont été initialement introduites en 2019 et élaborées en outre au cours des travaux entrepris dans la période actuelle. Les données supplémentaires communiquées par les PC dans l'IMAP-IS ont permis d'améliorer le calcul des valeurs de référence pour les PAH dans les sédiments. Le calcul du facteur de multiplication pour calculer les BC pour les PAH dans les sédiments n'était pas fourni dans les précédents documents PNUE/PAM (2011, 2016, 2019). En regardant les valeurs OSPAR pour les BC et BAC pour les PAH dans les sédiments, il est proposé d'utiliser le facteur de multiplication de 1,5, comme pour les métaux traces dans les sédiments, basé sur les valeurs relativement plus élevées des BC pour les PAH dans les sédiments actuellement calculés par rapport aux BC calculés en 2011.

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

La réunion CORMON sur la pollution prévue en mai 2022 devrait examiner la proposition de critères d'évaluation améliorés pour les IC 17 et 20 de l'IMAP en Méditerranée et dans ses quatre sous-régions dans le cadre de la préparation du MED QSR 2023.

En ce qui concerne la poursuite du développement de critères harmonisés à l'échelle régionale concernant les conditions de référence et les valeurs seuils/limites des nutriments essentiels dans la colonne d'eau (demandé par la décision IG.23/6 relative au RQ MED 2017), les propositions pour i) fixer les conditions de référence et les valeurs limites pour l'azote inorganique dissous (AID) et le phosphore total (PT) ; et ii) tester l'application pratique des approches méthodologiques pour leur calcul dans les sous-zones concernées ont été préparées (UNEP/MED WG. 492/11 et UNEP/MED WG. 492/Inf.12) pour examen lors de la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021). Compte tenu des limitations en matière d'azote/phosphore présentes en Méditerranée (c'est-à-dire les mesures limites de phosphore inorganique dissous - PID), de la disponibilité limitée des données et de l'abondance de statistiques nécessaires, ces documents jettent les bases d'une élaboration plus poussée des méthodologies suivantes dans les sous-zones concernées : i) approche méthodologique mise en place pour la mer Adriatique ; ii) guide des meilleures pratiques pour la boîte à outils sur les nutriments (CCR) et iii) indice FAN/FLU (Espagne). En outre, l'application pratique de l'approche méthodologique est présentée pour la mer Adriatique afin de définir les conditions de référence et les valeurs limites pour le NID et le PT. Compte tenu de la nature évolutive de ce processus, l'utilisation du document UNEP/MED WG.492/11 comme base pour progresser dans la définition des critères d'évaluation pour l'AID et le PT est recommandé par les représentants nationaux pendant la réunion CORMON sur la pollution et des points focaux du MED POL. Ainsi, les parties contractantes ont été invitées à soutenir les travaux actuels du groupe de travail en ligne informel sur l'eutrophisation (OE5) en : i) analysant les données de surveillance disponibles et les nouvelles données de surveillance ; et ii) en élaborant et en mettant à l'essai les approches méthodologiques proposées pour fixer les valeurs limites, y compris les approches statistiques revêtant une pertinence particulière pour certaines zones spécifiques des sous-régions/sous-zones méditerranéennes. **La 8ème réunion du Groupe de Coordination de l'EcAp a apprécié le travail entrepris (UNEP/MED WG.514/12), demandant toutefois de poursuivre le travail sur les critères d'évaluation, notamment en étroite collaboration avec les membres de l'OWG sur l'EO5.**

Au cours des discussions des groupes de travail sur l'eutrophisation (OE5), la non-communication des séries de données de surveillance dans le système d'information de l'IMAP par les parties contractantes a été considérée comme un obstacle majeur à la définition des critères d'évaluation et à l'application de la méthodologie d'évaluation des BEE pour les IC respectifs.

Etant donné l'absence de participation active des membres de l'OWG sur l'EO5, le Secrétariat a entrepris des travaux visant à améliorer la quantité insatisfaisante et la mauvaise qualité des données de surveillance, en explorant davantage les données provenant à la fois d'IMAP-IS et de sources de données alternatives, c'est-à-dire la base de données EMODnet. L'accent est mis sur la sous-région de la mer Adriatique étant donné la plus grande quantité de données rapportées dans cette sous-région. Étant donné que ce travail prend énormément de temps, la charge de travail est

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

multipliée, et la première proposition des valeurs de référence et des valeurs limites pour le DIN et le TP peut être attendue pour le début d'avril 2022. La rareté des données empêche d'entreprendre des exercices similaires dans d'autres sous-régions/sous-divisions, tandis que les membres de l'OWG ne sont pas disposés à entreprendre le calcul de ces critères d'évaluation dans leurs sous-régions respectives. Par conséquent, Réunion CORMON sur la pollution prévue en mai 2022 devrait examiner la proposition de critères pour la sous-région de la mer Adriatique en vue d'approuver leur application temporaire dans les 4 sous-régions méditerranéennes dans le cadre de la préparation du Med QSR 2023,

Biodiversité :

Les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les IC 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins, tortues marines ont été examinés et approuvés par la réunion du CORMON sur la biodiversité (10-11 juin 2021) et avalisés par la réunion des points focaux du ASP/DB (23- 25 juin 2021). Ils ont été soumis en tant que documents d'information pour la 8ème réunion du groupe de coordination de l'EcAp le 9 septembre 2021 et il a été convenu d'utiliser ce travail pour les besoins du Med QSR 2023.

Les critères d'évaluation et les valeurs seuils pour l'IC 6 relatif aux ENI ont été examinés par la réunion sur la biodiversité du CORMON (juin 2021). Quelques commentaires mineurs ont été reçus au cours de la réunion et ont été intégrés dans la proposition en consultation avec la partie contractante concernée.

Le document est soumis à la réunion du CORMON sur la Biodiversité en tant que document d'information (28 -29 mars 2022).

L'état d'avancement du développement des valeurs de référence de l'IC 6 relatif aux ENI a été présenté lors de la réunion du CORMON sur la Biodiversité (10-11 juin 2021).

Depuis, un effort énorme a été fait pour développer des inventaires affinés sur les ENI aux niveaux national, sous-régional et régional sur la base d'une approche collaborative incluant les experts nationaux désignés par les Parties contractantes et avec la participation d'experts régionaux et internationaux des ENI. La proposition finale est soumise à la réunion CORMON sur la Biodiversité (28-29 mars 2022) pour discussion et approbation afin d'être utilisée pour les besoins du Med QSR 2023.

Les travaux sur les critères d'évaluation, les valeurs seuils et de référence pour les IC 3, 4 et 5 de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins ont été discutés au sein du OWG informel sur les oiseaux marins et sont soumis pour discussion et approbation à la réunion CORMON sur la biodiversité (28-29 mars 2022).

Les travaux sur les critères d'évaluation, les valeurs seuils et de référence pour les IC 1 et 2 de l'IMAP liés aux habitats benthiques se poursuivent en étroite collaboration avec l'OWG sur les habitats benthiques. Les résultats seront présentés à la réunion CORMON sur la biodiversité (automne 2022, à confirmer) pour discussion et approbation de son utilisation aux fins du Med QSR 2023.

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|--|
| | <p>Côte et hydrographie :</p> <p>Les travaux ont commencé dans le cadre des deux projets EcAp MED III et IMAP-MPA financé par l'UE pour la fourniture d'un soutien technique à la surveillance et au traitement des données pour l'indicateur commun 16 ainsi que le développement de la méthodologie et la conduite de l'évaluation de base pour l'indicateur commun 15. Les conclusions de travail sur le développement des critères d'évaluation et du document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation de l'IC 16, ont été présentées lors de la réunion du CORMON sur la côte et l'hydrographie en novembre 2021. Sur la base des conclusions et recommandations de la réunion, le document d'orientation a été finalisé et traduit en français. Actuellement, la procédure pour commencer à le tester dans deux pays est en cours.</p> <p>Dans le contexte des deux projets EcAp MED III et IMAP- MPA financé par l'UE, un progrès supplémentaire a été appliqué à la préparation de l'état de référence pour l'IC 15 sur l'hydrographie. L'approche commune a été appliquée pour les deux projets financés par l'UE, en utilisant des instructions/contenus similaires pour les rapports, cependant l'un se concentre sur les sites pilotes et l'autre sur le niveau national. Cela recouvre aussi la coopération régionale sur les méthodologies d'évaluation par le biais de réunions de groupes d'experts régionaux et sous-régionaux et des CORMONS pendant 2022- 2023, ainsi qu'une interface science-politique renforcée. Cela permettra de préparer la première version du Med QSR 2023 selon la feuille de route de Med QSR 2023.</p> <p>Dans la mesure du possible, l'IC 25 candidate sur les changements de la couverture terrestre, en étroite collaboration avec les résultats de la surveillance de l'AEE pour 2012 et 2018, sera fournie aux États membres de l'UE plus quatre États membres méditerranéens d'EIONET.</p> <p>Il convient de noter la coopération en cours entre OSPAR, HELCOM et REMPEC concernant la définition de la notion de « déversement significatif » (d'hydrocarbures), le format des systèmes de notification et la détermination du BEE pour les événements de pollution aiguë significative (OE9 IC 19 / MSFD D8C4- D8C4).</p> |
| Jalon 2. Évaluation intégrée du BEE | En cours |
| Résultats et calendrier : | La plupart des résultats prévus pour 2018, 2019 et 2020 ont été atteints. Les travaux sont en cours pour atteindre les objectifs restants, en particulier l'analyse des interrelations entre les secteurs, les activités, les pressions, les impacts et l'état du milieu marin pour chaque indicateur commun inclus dans le système d'information pilote de l'IMAP. |
| Analyse des interrelations entre secteurs, activités, pressions, impacts et états de l'environnement marin pour chacun des Indicateurs communs inclus dans le Système d'information pilote du PISE préparé (2018-2019) ; | <p>Les travaux sur la mise en place d'un cadre pour l'organisation d'enquêtes sur le terrain afin de générer de nouveaux résultats de surveillance s'appuient sur huit missions régionales actuellement en cours dans le cadre du projet IMAP-MAP. En outre, une analyse approfondie est en cours de réalisation des IMAP nationaux sur la biodiversité des pays du sud de la Méditerranée, préparés avec le soutien du projet EcAp MED III.</p> <p>En ce qui concerne le cluster Pollution de l'IMAP, les activités du projet réalisés jusqu'à présent se sont concentrés sur une analyse des IMAP nationaux liés au cluster pollution afin d'identifier les lacunes et les besoins en termes de mise en place d'un cadre institutionnel et législatif optimal pendant la phase de mise en</p> |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|--|
| <p>Approches relatives à la cartographie des pressions/impacts/état de l'environnement pour les Indicateurs communs du PISE définis ci-dessus (Réunion de Rome), (2019-2020) ;</p> <p>Concept méthodologique élaboré et proposé pour évaluer les interrelations des pressions/impacts/états de l'environnement marin (2020) ;</p> <p>Concept méthodologique visant à améliorer l'intégration des produits d'évaluation thématique liés aux Indicateurs communs du PISE, c'est-à-dire l'intégration entre les Objectifs écologiques (à l'échelle nationale, sub-régionale et régionale), convenu et mis à l'essai (2020-2021) ;</p> <p>Produits d'évaluation thématique sont préparés (2021-2022), Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée remis (2023)</p> | <p>œuvre, ainsi que sur l'intégration des IC IMAP du cluster pollution IMAP et des IC de l'IMAP de deux autres groupes liés à la biodiversité et à la côte et hydrographie.</p> <p>Pollution: La proposition initiale relative aux échelles d'évaluation pour le pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP a été approuvée par la réunion du CORMON sur la pollution organisée en 2019 et la 7^e réunion du groupe de coordination de l'Approche écosystémique (septembre 2019). Cette proposition a été approfondie par le développement d'une méthodologie permettant de définir les domaines d'évaluation pour les OE5, OE9 et OE10 dans le cadre de l'approche imbriquée. Ces règles prennent en compte les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22 et 23 du pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP. La méthodologie proposée a été examinée par la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021) qui a convenu de recommander son utilisation comme base pour progresser vers l'évaluation intégrée du BEE et a recommandé sa soumission à la réunion des points focaux du MED POL, tandis que les travaux visant à l'approfondir se poursuivraient, notamment par le biais du groupe de travail en ligne sur les contaminants. La réunion des points focaux du MED POL a recommandé de renvoyer la proposition de document au CORMON pour quelques ajustements et la définition des termes en vue d'éviter toute confusion possible avec des questions qui ne relèvent pas du champ d'application/du mandat de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.</p> <p>Les travaux se poursuivront pour tester et valider la méthodologie proposée par les parties contractantes, selon les cas.</p> <p>À cet égard et suite à la discussion initiale sur l'application de NEAT lors de la réunion régionale sur la mise en œuvre d'IMAP : Best Practices, Gaps and Common Challenges (Rome, Italie, 10-12 juillet 2018), l'élaboration détaillée de l'application du NEAT dans la sous-région de la mer Adriatique a été entreprise en tenant compte des conclusions relatives aux règles d'agrégation et d'intégration pour l'évaluation de BEE de la réunion CORMON sur la pollution (téléconférence, 26-27 avril 2021) et de la réunion des points focaux MEDPOL (reprise de la session le 9 juillet 2021). À ce stade de la mise en œuvre d'IMAP, la priorité a été donnée aux travaux sur l'agrégation géographique et la mise à l'échelle de l'évaluation plutôt qu'à l'intégration. Le premier élément qui a été entrepris pour la mise en œuvre de l'approche imbriquée a été la délimitation des zones d'évaluation dans la mer Adriatique sur la base des zones de surveillance définies par les Parties contractantes respectives, ainsi que l'harmonisation de l'approche des échelles entre les Parties contractantes (Pc), c'est-à-dire la mise à l'échelle de l'évaluation marine aux échelles sous-régionales et régionales dans le cadre du processus d'intégration tel que requis par IMAP. Aux fins du présent travail, les données sur les contaminants produites dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de surveillance nationaux des Pc et transmises soit au système d'information IMAP, soit au réseau européen d'observation et de données du milieu marin (EMODnet), ont été rassemblées et préparées jusqu'en septembre 2021 pour la mise à jour des critères d'évaluation des contaminants.</p> <p>Les unités d'évaluation spatiale (UAS) d'IMAP ont été définies selon l'approche en 3 étapes pour chacun des pays de l'Adriatique séparément ; ensuite, leur imbrication dans trois sous-divisions de la sous-région de la</p> |

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

mer Adriatique a été entreprise, c'est-à-dire dans l'Adriatique Nord, Centrale et Sud.

La délimitation et l'imbrication des zones d'évaluation et l'évaluation du BEE ont été entreprises aux 4 niveaux suivants :

- Le 1^{er} niveau a permis d'imbriquer toutes les UAS et sous-UAS nationales IMAP dans les deux zones d'évaluation IMAP clés par pays, à savoir la zone côtière et la zone offshore ; des résultats d'évaluation détaillés ont été fournis par sous-UAS et UAS ;
- Le 2^{ème} niveau a permis l'imbrication des zones d'évaluation définies dans les zones d'évaluation IMAP, c'est-à-dire la zone côtière et la zone offshore, au niveau de la subdivision, c'est-à-dire i) la zone côtière NAS, la zone offshore NAS ; ii) la zone côtière CAS, la zone offshore CAS ; iii) la zone côtière SAS, la zone offshore SAS) ; des résultats d'évaluation intégrés ont été fournis pour i) la zone côtière NAS, la zone offshore NAS ; ii) la zone côtière CAS, la zone offshore CAS ; iii) la zone côtière SAS, la zone offshore SAS ;
- Le 3^{ème} niveau a fourni une imbrication des zones d'évaluation dans les 3 subdivisions (NAS, CAS, SAS) ; les résultats de l'évaluation intégrée ont été fournis pour les subdivisions NAS, CAS, SAS ;
- Le 4^{ème} niveau a permis l'imbrication des domaines d'évaluation dans la sous-région de la mer Adriatique ; les résultats de l'évaluation intégrée ont été fournis pour la sous-région de la mer Adriatique.

Grâce à la méthodologie expliquée ci-dessus, des résultats d'évaluation détaillés au niveau OE9/IC 17 ont été fournis en appliquant les deux méthodes d'évaluation BEE, c'est-à-dire par contaminant et par habitat. Le résultat final intégré par UAS (valeur NEAT) est le même pour les deux méthodes d'évaluation BEE.

Les résultats de l'évaluation par contaminant sont intégrés dans l'espace au sein du système imbriqué au niveau i) des UAS et des sous-UAS nationales de l'IMAP, comme niveau le plus fin ; ii) des zones d'évaluation côtières et offshore des sous-divisions de l'IMAP (NAS-1, NAS-12, CAS-1, CAS-12, SAS-1, SAS-12) ; iii) au niveau des sous-divisions (NAS, CAS, SAS) et iv) au niveau sous-régional (mer Adriatique). Parallèlement, l'agrégation de tous les contaminants a été effectuée afin d'obtenir une valeur d'état chimique (valeur NEAT) pour tous les niveaux du schéma de nidification. En d'autres termes, les résultats ont été fournis par contaminant, par habitat et par UAS au niveau le plus fin, qui sont i) intégrés dans le schéma d'emboîtement et ii) agrégés pour tous les contaminants et habitats par UAS, ce qui donne une valeur NEAT par UAS.

Les évaluations du BEE obtenues en appliquant l'outil NEAT ont également été fournies en agrégeant les données par habitat, dans ce cas les sédiments et le biote (moules), puis intégrées spatialement dans le schéma emboîté.

Pour les zones pour lesquelles les données rapportées sont insuffisantes pour l'application de NEAT afin de fournir une évaluation intégrée des BEE le long des zones d'évaluation emboîtées, les trois méthodologies ont été élaborées. Les résultats de leur test, ainsi que leur inter-calibration, dans la mer du Levant devraient être présentés pour examen lors de la réunion CORMON sur la pollution prévue en mai 2022. Les approches méthodologiques suivantes sont testées : i) le système de « feux de

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|---|
| | <p>circulation » de l'IMAP ; ii) le système CHASE+ et iii) le rapport de qualité écologique (EQR). La réunion CORMON pollution prévue en mai 2022 devrait examiner les résultats de ces tests méthodologiques pour l'évaluation BEE de la mer du Levant.</p> <p>Au cours de la réunion CORMON sur la pollution qui s'est tenue en 2021, différentes méthodologies ont été discutées pour l'évaluation du BEE pour l'eutrophisation. En raison de la nécessité de respecter le calendrier de préparation du QSR Med 2023, et du fait que le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure de travailler sur l'application de plus d'une méthodologie pour chaque OE qui pourrait être appliquée dans toute la région, il a été convenu de lancer le test de l'outil NEAT pour l'évaluation du BEE pour l'OE5, et l'OE 9. Le travail est entrepris pour ajuster l'application NEAT expliquée ci-dessus sur l'évaluation du BEE de l'OE IC 17 pour produire les résultats de l'évaluation du BEE pour IC 13&14 de l'IMAP dans la sous-région de la mer Adriatique en appliquant les critères d'évaluation existants pour chl a et les nouvelles valeurs de référence et limites qui devraient être proposées pour TP et DIN.</p> <p><u>Déchets marins</u></p> <p>La réunion du CORMON sur les déchets marins a approuvé le document intitulé « Aborder l'interrelation entre les pressions et les impacts des déchets marins et l'état des composants de l'écosystème marin » et a convenu d'intégrer les discussions et informations incluses dans ce document dans les travaux en cours pour élaborer le programme du MED POL concernant les aspects d'intégration/d'agrégation du pôle Pollution-Déchets marins de l'IMAP.</p> <p>En 2021, dans le cadre du projet FEM Adriatique, les premiers documents visant à produire une évaluation intégrée du BEE (portant sur l'OE1 sur la biodiversité, l'OE2 sur les NEI, l'OE5 sur l'eutrophisation, l'OE7 sur l'hydrographie, l'OE8 sur les écosystèmes et paysages côtiers, l'OE9 sur les contaminants et l'OE10 sur les déchets marins, et les IC connexes) ont été préparés pour l'Albanie et le Monténégro dans le cadre d'une collaboration conjointe d'experts internationaux et d'institutions nationales responsables.</p> <p>La méthodologie décrite ci-dessus d'application de l'outil NEAT à l'OE IC 17 a également été appliquée à l'IC 22 dans la sous-région de la mer Adriatique. La réunion de la CORMON sur les déchets marins prévue en mai 2022 devrait examiner les résultats de ces tests méthodologiques pour l'évaluation du BEE de la mer du Levant.</p> |
| Jalon 3. Mise en œuvre nationale du PISE partout en Méditerranée | En cours |
| Jalon 6. Assistance et soutien techniques | Le soutien à la mise en œuvre des IMAP nationaux a reçu la plus haute priorité. Suite aux activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail 2020-2021 du PAM, trois projets financés par l'UE ont été élaborés et lancés en 2020 pour soutenir la mise en œuvre nationale de l'IMAP dans les pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie), en s'appuyant principalement sur les résultats du projet EcAp MED II, qui a contribué à l'élaboration d'IMAP nationaux pour tous les clusters de pays dans les sept pays, mais aussi sur les résultats du projet Déchets marins MED pertinent pour l'élaboration de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP: IMAP MPA (août 2019 – février 2023), EcAp-MED III (septembre 2020 – août 2023), et Déchets marins MED II (septembre 2020 – août 2023). |
| Résultats et calendrier : | |
| État de la mise en œuvre nationale du PISE communiqué par les Parties contractantes | |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|---|
| (2018/2019, 2020/2021, 2021/2022) ; | Ces projets, en particulier IMAP-MPA et EcAp MED III, soutiennent les pays bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de surveillance nationaux dans les zones de haute pression et d'AMP dans le but d'atteindre un minimum de 3 ensembles de données sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE5, l'OE9, et l'OE10; un minimum de 1 ensemble de données sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE1 et l'OE2, et un minimum de 1 ensemble de données sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE7 et l'OE8. |
| 3 ensembles de données minimums sur les Indicateurs communs du PISE (EO5, EO9, EO10) communiqués par les Parties contractantes (2019, 2020, 2021/2022) ; | Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales activités et réalisations des trois projets financés par l'UE : |
| 1 ensemble de données minimum (EO1 et EO2) communiqué par les Parties contractantes (2021/2022) ; | <p>1. <u>IMAP MPA</u> : Des experts nationaux ont été recrutés pour identifier de manière précise les capacités requises au niveau des pays pour permettre la mise en œuvre de l'IMAP et faciliter la communication de données fiables et de qualité pour le Med QSR 2023.</p> <p>Des projets d'études visant à soutenir l'intégration des programmes nationaux de surveillance ont été préparés.</p> <p>Les pays bénéficiaires du projet mettent en œuvre leurs programmes de surveillance dans les deux catégories de zones sélectionnées (c'est-à-dire les zones marines protégées et les zones soumises à une forte pression) en se concentrant sur un ensemble d'indicateurs communs convenus. Au moins un ensemble de données sur les OE1 et OE2 sera communiqué à la plateforme Info/MAP.</p> |
| 2 ensembles de données minimums (EO7 et EO8) communiqués par les Parties contractantes (2021/2022) ; | |
| Formations au renforcement des capacités nationales organisées en fonction des besoins propres aux pays (2019-2021) ; | Plusieurs réunions de coordination bilatérales avec les points focaux du projet et les points focaux nationaux du PAM/ du MED POL/ de l'ASP/ DB, selon les cas, ont été organisées avec tous les pays bénéficiaires (c'est-à-dire l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie) afin de suivre et de soutenir la mise en place des comités nationaux de l'IMAP, l'organisation de réunions nationales de lancement du projet, la désignation potentielle d'experts thématiques/nationaux et la signature d'accords juridiques pour la mise en œuvre des activités au niveau national. |
| Ateliers et formations sub-régionaux/régionaux, dans les domaines des besoins en capacités et des lacunes en matière de connaissances communs, organisés (2 par sous-région au minimum), (2019-2021) ; | Sur la base des demandes des pays et des comités nationaux IMAP, des formations visant à renforcer les capacités nationales concernant la mise en œuvre des protocoles de surveillance de la biodiversité et des espèces non indigènes seront développées au début de l'année 2022, en étroite collaboration avec les autorités nationales et les partenaires internationaux concernés. Ces actions comprendront notamment des formations spécifiques, des missions dans les pays, des "formations de formateurs", l'échange de bonnes pratiques spécifiques (éventuellement une coopération Sud-Sud, mais aussi Nord-Sud), et une aide à l'application des protocoles de surveillance et à l'élaboration de politiques conformément aux plans d'action nationaux et aux exigences spécifiques des pays. |
| Pilotes de surveillance conjoints conçus et mis en œuvre (au minimum 2 dans les pays participants), (2019-2021). | Des experts régionaux sont prêts à prendre part à la surveillance intégrée/conjointe dans les AMP et les zones de haute pression dans les sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus. La plupart des experts ont participé aux réunions du CORMON intégrées (décembre 2020) et aux réunions du CORMON thématiques (2021). |
| | Les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes ont été discutés lors de la réunion CORMON sur la biodiversité (10-11 juin 2021). Les participants à la réunion ont accueilli favorablement |

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

le document et ont demandé que les valeurs seuils soient développées davantage et ont fourni quelques commentaires mineurs à inclure. Ce livrable a été modifié suite à une discussion en ligne avec la partie contractante (17 novembre 2021) qui a fourni les commentaires. La version finale sera soumise à la prochaine réunion CORMON.

Des projets de référentiel régional et sous-régional des ENI ont été préparés et partagés par l'expert régional, sur la base des informations fournies par les experts nationaux. Le document a été discuté avec les membres de l'OWG sur les ENI (décembre 2021) et sera discuté lors de la réunion CORMON 2022 sur la biodiversité.

Le projet de rapport sur les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatifs aux oiseaux d'eau a été partagé par l'expert régional et a été révisé par le SPA/RAC. La version mise à jour a été discutée par l'OWG sur les oiseaux d'eau (décembre 2021) et sera soumise à la prochaine réunion CORMON sur la biodiversité.

2. EcAp-MED III : Les activités d'élaboration de plans de surveillance concrets ont commencé, tout comme les travaux visant à préparer et à soutenir la mise en œuvre de programmes d'enquête sur le terrain pour chaque pays bénéficiaire en matière de pollution, de déchets marins et de biodiversité. Au cours de la période de décembre 2020 à février 2021, une analyse des programmes nationaux de surveillance basés sur l'IMAP des pays bénéficiaires a été entreprise, dont les principaux résultats ont été soumis à la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021). L'élaboration des plans de suivi de la biodiversité est en cours pour la Tunisie et la Libye. Des réunions préliminaires ont été organisées avec les institutions nationales (c'est-à-dire le Ministère des affaires locales et de l'environnement, l'APAL en Tunisie et l'EGA en Libye) afin d'assurer une coordination et une mise en œuvre réussies des IMAP nationaux respectifs. Les lacunes identifiées dans le QSR MED 2017 ont été discutées afin de rechercher des solutions au cours de cette phase de mise en œuvre. Compte tenu de la situation découlant de la pandémie de COVID-19 et des mesures adoptées aux niveaux national, régional et international pour contenir la propagation de la maladie, le Secrétariat entreprend actuellement des démarches visant à élaborer les instruments juridiques nécessaires avec quatre parties contractantes. Une réunion bilatérale avec ACCOBAMS a été organisée (téléconférence, 16 octobre 2020) pour discuter des enseignements tirés et des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'enquête régionale sur les mammifères marins (Initiative d'enquête ACCOBAMS, IEA) élaborée en juin et juillet 2018.

Les travaux de mise en œuvre du programme conjoint de surveillance et d'évaluation des ENI liés à la pêche en Méditerranée orientale (c'est-à-dire en Égypte, en Israël, Libye et au Liban), impliquant également d'autres pays non bénéficiaires (à savoir Chypre, la Grèce et la Turquie), ont démarré. Une liste de sept espèces de poissons non indigène a été préparé en 2019 et sera suivi et évalué aux niveaux national et sous-régional en collaboration avec CGPM

En ce qui concerne la côte et l'hydrographie, des travaux ont commencé en vue de la fourniture en 2021 d'un soutien technique pour la surveillance et le traitement des données pour l'IC 16 (*longueur de la côte sujette à des perturbations physiques dues à l'influence des structures artificielles*) et pour l'établissement de rapports sur la situation de référence pour l'IC 15

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

(*emplacement et étendue des habitats potentiellement touchés par les modifications hydrographiques*) en Algérie, en Égypte, en Israël (à l'exception de l'IC 16 qui a été traité dans le projet précédent), au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie. **Tous les pays ont fourni des rapports, à l'exception de l'Égypte, pour l'IC 16 et de l'Algérie pour l'IC 15, où le travail est en cours et sera bientôt terminé. La plupart des autres pays, non éligibles pour ce projet, n'ont pas encore fourni leurs ensembles de données de surveillance. Les critères d'évaluation et le document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation pour l'IC 16 ont été rédigés, présentés et discutés lors de la réunion CORMON (25 novembre 2021). Sur la base des commentaires et suggestions de la réunion, le projet a été finalisé. Le document a été édité et est disponible en anglais et en français.**

3. Déchets marins MED II :

en 2020, les travaux se sont concentrés sur la contribution au développement de l'indicateur candidat de l'IMAP 24, afin de le rendre opérationnel au niveau national, avec la « Stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat de l'IMAP 24 » qui a été validée par la réunion du CORMON sur les déchets marins (30 mars 2021, vidéoconférence) qui a souligné la nécessité de fonder le développement des futurs programmes de surveillance nationaux pour l'indicateur candidat 24 sur la stratégie opérationnelle régionale.

D'autres projets sont également utiles pour la mise en œuvre des IMAP nationaux, tels que le programme du FEM pour les activités liées à la surveillance des IC 15, 16 et CCI 25, en vue de couvrir la partie la plus importante possible du littoral et des terres de la région méditerranéenne, ainsi que le programme FEM Adriatique, qui contribue à la surveillance de l'IC 16 liée au littoral au Monténégro et en Albanie. Le projet PAC récemment lancé en Bosnie-Herzégovine contribuera aux activités de surveillance dans le pays, liées à la pollution et aux déchets marins ainsi qu'à l'IC 16.

Projet SIDA "Vers une évaluation intégrée des écosystèmes et une approche de la gestion des écosystèmes dans l'Adriatique".

Au printemps 2022, un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) entreprend une évaluation quantitative des indicateurs communs (IC) de l'IMAP qui correspondent aux indicateurs du PNUE pour les mers régionales et teste les outils/approches d'intégration afin d'obtenir une évaluation globale du bon état écologique et d'identifier les pressions à un niveau permettant de prendre des mesures et des actions appropriées et ciblées dans la zone adriatique. Les résultats soutiendront le travail de mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) et la stratégie à moyen terme de la Convention PNUE/PAM-Barcelone et contribueront au Med QSR 2023.

Les données des indicateurs communs (IC) de qualité contrôlée pour les trois groupes seront rassemblées pour une application de l'outil d'évaluation environnementale emboîtée (NEAT) dans une zone pilote, pour l'évaluation du BEE. L'intégration des IC avec les objectifs écologiques (OE) et entre les OE sera testée. Une analyse des méthodes utilisées et des principaux résultats sera présentée. Le potentiel d'application des outils/approches d'évaluation du BEE à d'autres parties de la Méditerranée sera déterminé,

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|---|
| | <p>ainsi que le besoin potentiel d'ajustement du logiciel des outils d'évaluation du BEE appliqués pour servir les objectifs de l'IMAP.</p> <p><u>État d'avancement de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance de l'IMAP sur la pollution et les déchets marins</u></p> <p>Suite à l'analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre des IMAP nationaux, conformément aux progrès signalés pendant et après les réunions intégrées des CORMON (décembre 2020), les activités du projet EcAp MED III, comme indiqué ci-dessus, se sont concentrées sur une analyse de la mise en œuvre des IMAP nationaux, afin d'identifier les lacunes et les besoins en termes de mise en place d'un cadre institutionnel et législatif optimal pendant la phase de mise en œuvre, ainsi que sur l'intégration des IC de l'IMAP relatif au cluster Pollution, et les IC de l'IMAP de deux autres clusters. Jusqu'à présent, la mise en œuvre indique que toutes les parties contractantes ont mis en place des programmes de surveillance nationaux qui sont entièrement compatibles avec les exigences de l'IMAP, en ce qui concerne le pôle Pollution et déchets marins de l'IMAP : i) les paramètres d'eutrophisation ainsi que les paramètres liés à la concentration de métaux lourds et de composés organiques dans les sédiments de surface sont actuellement surveillés par les Parties contractantes à un niveau relativement acceptable, tandis que les déchets marins peuvent être considérés comme un ensemble de paramètres de surveillance récemment introduit dans le cadre de l'IMAP ; ii) dans la plupart des cas, il existe une très bonne compatibilité entre les zones de surveillance établies pour les objectifs écologiques 5 et 9, tandis que celles-ci sont moins compatibles avec les zones de surveillance de l'objectif écologique 10 ; toutefois, ces zones sont établies à proximité des zones de surveillance de la pollution ; iii) en ce qui concerne le calendrier, la plupart des programmes de surveillance ont pris en compte de manière adéquate le cadre temporel et l'approche basée sur le risque, et les zones à haute pression et zones sensibles sont identifiées pour la surveillance en tant que zones prioritaires ; toutefois, l'intégration des risques n'est pas entièrement assurée dans tous les programmes de surveillance nationaux ; v) les programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets marins de l'IMAP ne précisent pas comment l'intégration et l'agrégation des efforts de surveillance et des produits d'évaluation devraient être effectuées pour l'évaluation des BEE.</p> <p>Des mesures ont également été adoptées pour définir les connaissances et les besoins techniques nécessaires aux différents laboratoires des parties contractantes qui cherchent à appliquer les bonnes pratiques de laboratoire en ce qui concerne l'analyse des éléments traces et des contaminants organiques, conformément à la demande de la réunion du CORMON sur la pollution (2-3 avril 2019, Podgorica, Monténégro). Parallèlement aux missions effectuées en 2020 auprès de deux laboratoires compétents du pôle Pollution de l'IMAP et aux deux missions en ligne auprès de deux autres laboratoires compétents, les capacités des laboratoires nationaux en matière de surveillance des indicateurs communs 13, 14, 17, 18 et 20 de l'IMAP ont été évaluées conformément aux documents UNEP/MED WG.492/10 et UNEP/MED WG.492/Inf.10, qui ont été examinés lors de la réunion sur la surveillance de pollution du CORMON du 26 au 28 avril 2021. Les conclusions de l'évaluation concernant les 36 laboratoires nationaux compétents du groupe de l'IMAP sur la pollution portent sur leur capacité à appliquer les méthodes d'analyse recommandées dans les lignes directrices/protocoles de surveillance de l'IMAP. Cette évaluation reposait sur les questionnaires distribués par les différents points focaux du</p> |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|---|
| | <p>MED POL aux laboratoires nationaux désignés compétents vis-à-vis du pôle Pollution de l'IMAP. Bien que seuls les laboratoires de 7 pays aient communiqué leurs réponses, cet exercice a constitué un bon aperçu de leur capacité à se conformer aux fiches d'orientation IMAP et aux nouvelles directives/protocoles de surveillance, ainsi que des problèmes auxquels les laboratoires sont confrontés. Les connaissances spécifiques et les besoins techniques des laboratoires individuels ont été reconnus concernant la mise en œuvre des indicateurs communs de l'IMAP 13, 14, 17, 18 et 20.</p> <p>Les moyens de mise en œuvre établis pour la révision de l'analyse diagnostique transfrontalière (TDA), avec le soutien du MedProgramme financé par le FEM, répondent à la nécessité de soutenir le développement d'une stratégie de surveillance offshore et d'une politique de partage des données pour la Méditerranée.</p> <p>Grâce à une communication efficace avec les parties contractantes, des comités directeurs nationaux pour la mise en œuvre de l'IMAP ont été établis en Algérie, en Israël, en Libye, au Maroc et en Tunisie, et récemment au Liban dans le cadre du projet IMAP-MPA financé par l'UE. Les parties contractantes ont commencé à soumettre les données non déclarées de 2019 et de 2020 suite à l'appel à soumission de données et conformément aux décisions respectives des CdP, comme décrit ci-dessous.</p> |
| Jalon 4. Système d'information du PISE | <p>En cours</p> <p>Système d'information de l'IMAP</p> |
| Jalon 5. Protocoles de surveillance et Assurance qualité et Contrôle de la qualité des données | <p>Conformément aux décisions IG.22/7 et IG.23/6 de la Conférence des Parties, qui prévoient que « les parties contractantes communiquent régulièrement des données de qualité provenant de la mise en œuvre des programmes nationaux intégrés de surveillance et d'évaluation mis à jour », l'appel a été lancé en juin 2020 pour que les parties contractantes commencent à télécharger et à partager leurs données de surveillance conformes aux dictionnaires et aux normes de données approuvés pour les 11 indicateurs communs de l'IMAP sélectionnés, respectivement les indicateurs communs 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23. Les parties contractantes ont commencé à télécharger toutes les données disponibles et compatibles et les nouvelles données de surveillance de 2020, avec la date limite initiale fixée au plus tard le 31 janvier 2022. Le niveau des données communiquées pour les IC de l'IMAP 13&14, 17 et 21 jusqu'au 31 décembre 2021 était encore inférieur à 10 % des données nécessaires à la préparation du QSR Med 2023. indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 21, 22 et 23. Il convient de noter que le niveau de communication des données est faible et représente de sérieux obstacles pour la préparation du Med QSR 2023 basé sur des données.</p> |
| Résultats et calendrier : | |
| Informations sur le PISE et politique de partage des données élaborées (2019) ; | |
| Système d'information pilote du PISE en mesure de télécharger les données (fin 2019) ; | |
| Dictionnaires de données et normes de données finalisés pour tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2021) ; | <p>Le système d'information pilote de l'IMAP, développé et lancé en 2019, a été conçu pour 11 indicateurs communs de l'IMAP (CI 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23). La phase de test avec la participation de 10 parties contractantes, à savoir l'Albanie, la Croatie, Chypre, Israël, l'Italie, le Liban, Malte, le Monténégro, la Slovénie et l'Espagne, s'est déroulée de juillet 2019 à fin mai 2020 avec des ensembles de données d'essai fournis pour les IC 1, 2, 13, 14, 15, 16, 17, 21 et 22. Les données issues des ensembles de données MED POL ont été migrées par le CAR/INFO dans le système d'information de l'IMAP. Le processus de migration, mis en œuvre en consultation avec le MED POL au cours de l'exercice 2020/2021, portait sur les normes d'information des IC 13-14</p> |
| Système d'information pilote du PISE mis à jour pour couvrir tous | |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|--|
| <p>les Indicateurs communs du PISE (mi-2022) ;</p> <p>Système d'information du PISE pleinement opérationnel permettant aux Parties contractantes de communiquer leurs données de surveillance en 2020, 2021 et 2022 ;</p> <p>Protocoles de surveillance élaborés pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE, (2018/2019),</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité en place pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2019-2020) ;</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité élargis pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (2021- 2022)</p> | <p>(eutrophisation) et 17 (contaminants) et les données de surveillance du MED POL pour les nutriments et les contaminants (sédiments et biotes). Les données de surveillance ont été reçues des pays méditerranéens au cours des 15 dernières années, de 2005 à 2015-2017, et comprennent certains ensembles de données du système d'information MEDPOL remontant au début des années 1990, conformément au protocole tellurique. L'ensemble des données est désormais disponible sur le système d'information de l'IMAP dans un format standardisé et stocké sur une infrastructure capable de garantir son intégrité et sa conservation dans le temps.</p> <p>Poursuite de l'expansion et la mise en œuvre complète du système d'information IMAP visant à couvrir tous les indicateurs communs convenus de l'IMAP est en cours, notamment avec le soutien du projet EcAp MED III financé par l'UE. À cet égard, l'actualisation et la mise à niveau du système d'information de l'IMAP sont en cours ; en outre, le Secrétariat et les composantes du PAM ont mis à disposition un soutien technique pour mettre à niveau la plate-forme matérielle et logicielle, prendre en charge les DS/DD qui sont en cours d'élaboration pour les IC supplémentaires et soutenir la mise en œuvre des flux de données pour tous les IC restants.</p> <p>Les nouveaux éléments de la politique de données de l'IMAP ont été présentés lors de la réunion intégrée du CORMON en décembre 2020 et ont été adoptés sans autre demande de modification. Ces éléments seront intégrés à l'Annexe sur la politique de données de l'IPAM qui sera élaborée au cours de la prochaine période biennale, conformément à la Politique de données du PAM qui sera soumise à la CdP 22 (décembre 2021). La dernière version mise à jour de la Politique de données de l'IMAP a été finalisée et soumise à l'examen de la présente réunion (UNEP/MED WG.514/11).</p> <p>Des dictionnaires de données (DD) et des normes de données (DS) ont été élaborés pour les IC 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23 au cours de l'exercice biennal 2017-2019. Les DD et DS de l'IC 19 doivent être approuvés pour l'intégration des données existantes au système d'information de l'IMAP MEDGIS-MAR.</p> <p>Le MED POL a préparé une proposition de DD/DS pour les IC 18 et 20 (UNEP/MED WG. 492/8, annexe II) pour examen lors de la réunion sur la pollution du CORMON (26-28 avril 2021). Suite aux commentaires des participants, la proposition a été encore améliorée et finalisée par le CAR/INFO et le MED POL ; étant donné qu'elle n'a pas été examinée par la réunion des points focaux du MED POL (juillet 2021), les propositions sont incluses comme documents d'information pour la 8ème réunion de Groupe de Coordination de l'EcAp (UNEP/MED WG.514/Inf 7) et il devrait être validé par la réunion CORMON sur la pollution qui est prévue en mai 2022.</p> <p>Les DD pour les IC 3 et 4 sur les mammifères marins et les tortues marines ont été présentés par le CAR/INFO pour examen lors des réunions du CORMON intégrées (décembre 2020). Ils ont été élaborés en 2021 sur la base des commentaires reçus et des résultats d'une réunion organisée par le CAR/INFO en avril 2021 avec l'ACCOBAMS et le CAR/ASP pour discuter de l'harmonisation des DS avec l'initiative d'enquête de l'ACCOBAMS. Une version mise à jour des DS et des DD pour les IC 3, 4 et 5 sur les mammifères marins et les tortues marines, et une première version pour les IC 3, 4 et 5 sur les oiseaux de mer et les phoques moines ont été examinées par la réunion du CORMON sur la</p> |

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

biodiversité (10 -11 juin 2021), qui a convenu de poursuivre le travail sur ces DS et DD au sein du groupe de travail en ligne sur la biodiversité et de les soumettre à la réunion du CORMON sur la biodiversité pour discussion et adoption (28 - 29 mars 2022).

Enfin, un premier projet de proposition de DS et de DD pour l'IC 25 (changement de la couverture terrestre) est en préparation pour être soumis à la prochaine réunion du CORMON sur les côtes et l'hydrographie (octobre/novembre 2021, à confirmer).

Protocoles de surveillance et assurance et contrôle de la qualité des données

Conformément au programme de travail (PdT) 2020-2021 du PAM et dans le cadre de sa collaboration avec le Laboratoire d'études du milieu marin (LEMM) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le MED POL a préparé les lignes directrices de surveillance relatives aux indicateurs communs 13, 14, 17, 18 et 20 de l'IMAP ainsi que les lignes directrices de surveillance relatives à l'assurance de la qualité analytique et à la communication des données de surveillance. Après leur acceptation par les réunions du CORMON intégrées (1-3 décembre 2020) et par la réunion du CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021), ces lignes directrices de surveillance, composées de 98 protocoles spécifiques, ont été approuvés par de la réunion des points focaux du MED POL (partie II, 6-7 octobre 2021). Ces lignes directrices de surveillance présentent des manuels cohérents destinés à guider le personnel technique des laboratoires compétents IMAP des parties contractantes pour la mise en œuvre des pratiques de surveillance normalisées et harmonisées liées aux procédures analytiques d'échantillonnage, la conservation et le transport des échantillons, la préparation et l'analyse des échantillons, ainsi que l'assurance qualité et la communication des données de surveillance pour les indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 18 et 20.

Conformément aux recommandations de la réunion des points focaux du MED POL, MEDPOL, en collaboration avec l'IAEA/MESL, a édité les directives de surveillance approuvées afin de fournir une conception optimale pour leur utilisation pratique par le personnel technique des laboratoires nationaux compétents IMAP. Les lignes directrices de surveillance IMAP sont présentées dans les chapitres suivants :

A-1 : Lignes directrices/Protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des paramètres physiques et chimiques hydrographiques ;

A-2 : Lignes directrices/protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des principaux nutriments et de la chlorophylle a dans l'eau de mer.

B-1 : Directives/Protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des contaminants dans les sédiments.

B-2 : Directives/Protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des contaminants dans le biote marin.

B-3 : Directives/Protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des contaminants dans l'eau de mer

C-1 : Directives/Protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des biomarqueurs dans les mollusques marins et les poissons

D-1 : Directives/Protocoles pour l'échantillonnage et la détermination des contaminants dans les fruits de mer

E-1 : Directives/Protocoles pour l'assurance qualité analytique

F-1 : Directives/Protocoles pour la communication des données de surveillance IMAP

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

Tous les documents pertinents, qui sont cités dans les directives de surveillance IMAP, sont présentés sous forme d'annexes dans l'appendice des directives.

Un guide/protocole de surveillance des microplastiques flottants a également été approuvé par la réunion du CORMON sur les déchets marins (30 mars 2021) en vue de sa soumission à la réunion des points focaux du MED POL (partie II, 6-7 octobre 2021). Ces lignes directrices visent à guider le personnel technique des laboratoires compétents en matière de pollution de l'IMAP pour la mise en œuvre de pratiques de surveillance normalisées et harmonisées pour l'indicateur commun 23 de l'IMAP. La liste des lignes directrices et des protocoles de surveillance élaborés par le MED POL est présentée en Annexe I du présent document.

Il convient de noter que les fiches d'orientation et les protocoles de suivi ont déjà été élaborés pour les indicateurs communs 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les fiches d'orientation pour les indicateurs communs 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de l'IMAP ont été mises à jour en 2019 et approuvées par la 7^e réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique, ainsi que les fiches d'orientation pour les indicateurs candidats 25, 26 et 27 de l'IMAP. La « Fiche d'orientation révisée pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes » a été mise à jour en 2020. Elle a été examinée par les réunions intégrées du CORMON (décembre 2020), puis discutée par le groupe de travail informel sur les ENI, examinée par la réunion du CORMON sur la biodiversité, approuvée par la réunion des points focaux du ASP/DB (23-25 juin 2021) et approuvé par la 8^{ème} réunion de groupe de Coordination de l'EcAp septembre 2021.

En ce qui concerne les espèces menacées, les habitats marins clés et les espèces non indigènes (ENI), plusieurs lignes directrices et outils ont été préparés par le SPA/RAC (ou avec la contribution du SPA/RAC) conformément aux exigences de l'IMAP et mis à la disposition des Parties contractantes sur le site Internet du SPA/RAC ou sous format papier ; les plus récentes sont les suivantes :

- Lignes directrices pour la surveillance de l'évaluation de l'aire de distribution des cétacés, de l'abondance et des caractéristiques démographiques des populations
- Lignes directrices pour les programmes de surveillance à long terme des plages de nidification des tortues marines et méthodes normalisées de surveillance des plages de nidification, des zones d'alimentation et d'hivernage
- Lignes directrices pour la normalisation des méthodologies visant à estimer les paramètres démographiques pour les populations de tortues marines en Méditerranée
- Lignes directrices pour la surveillance du phoque moine de Méditerranée
- Lignes directrices pour la surveillance des oiseaux marins
- Lignes directrices pour la surveillance des habitats marins benthiques et liste de référence actualisée des types d'habitats marins
- Lignes directrices pour l'inventaire et la surveillance des habitats obscurs - Orientations sur la création de listes nationales et sous-régionales d'espèces exotiques envahissantes et Lignes directrices pour la surveillance des espèces non indigènes
- Normes communes et orientation relatives à l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et à l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage

Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023

- Normes communes et orientation relatives aux restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore méditerranéen
- Lignes directrices pour la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)
- Suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables dans les pêcheries de la Méditerranée et de la mer Noire – Méthodologie de collecte de données

En accord avec le document UNEP/MED WG.467/13 relatif aux schémas pour la qualité de la base de données et l'assurance et le contrôle de la qualité (AQ/CQ) des données relatives à la pollution, qui a été approuvé lors de la 7e réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique, **le MED POL a préparé une proposition de requêtes et de fourchettes de valeurs pour les IC 1, 14 et 17 de l'IMAP, sur la base des données de surveillance communiquées dans le système d'information IMAP jusqu'en décembre 2021, ainsi qu'en analysant les points faibles et les lacunes de l'IMAP telles qu'elles sont apparues dans son utilisation jusqu'à présent. Les propositions visent à garantir les fonctions du système d'information IMAP liées à la recherche, à l'extraction et au marquage des données, et donc à assurer la fonctionnalité minimale du système d'information IMAP en tant que référentiel des données de surveillance communiquées par les Pc.**

Une assistance supplémentaire pour l'établissement et la mise en œuvre de régimes et de catégories d'AQ/CQ à appliquer dans le système d'information de l'IMAP est prévue pour 2021-2022 dans le cadre du projet EcAp MED III financé par l'UE.

Le CAR/INFO, en étroite collaboration avec l'UC et les autres composantes du PAM et par le biais d'un service d'assistance dédié, a fourni un soutien technique continu aux parties contractantes (PC) pour faciliter la compréhension, l'accès et l'utilisation des fonctionnalités du système d'information pilote de l'IMAP ainsi qu'une assistance technique pour les aider dans le processus de remplissage des DS et de soumission des données. En outre, au cours de l'exercice 2020-2021, des réunions d'assistance/formation bilatérales ont été organisées pour fournir à la majorité des PC, par vidéoconférence, une présentation organique et structurée pour la soumission des données de surveillance. Une assistance plus substantielle du CARINFO aux pays est prévue au cours de la prochaine période biennale afin de renforcer les capacités nationales de contrôle et de communication des données et d'accroître les capacités nationales de communication des données dans le système d'information de l'IMAP.

Les nouveaux essais d'aptitude (PT) ont été réalisés avec succès malgré les défis liés à la période de la pandémie de COVID-19. Ils ont été lancés au deuxième trimestre 2020 pour la détermination des métaux traces et des contaminants organiques dans les sédiments et les biotes en rapport avec l'indicateur commun 17 de l'IMAP, ce qui a permis de désigner les laboratoires compétents de l'IMAP de 16 parties contractantes pour participer à ces essais d'interétalonnage en laboratoire. Étant donné que plusieurs nominations ont été reçues avec retard au début du mois de septembre, la communication avec les laboratoires nommés et l'envoi des échantillons ont commencé avec un certain retard. En outre, des problèmes administratifs de biosécurité liés à l'envoi d'échantillons de poisson aux laboratoires des pays de l'UE ont encore retardé la réalisation du PT pour la détermination des éléments traces.

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|--|
| | <p>L'échantillon pour l'essai d'aptitude aux oligo-éléments (TE-PT) de 2019 était une matrice de sédiments. Sur les 19 laboratoires désignés par les 17 Parties qui ont reçu les échantillons PT, 14 ont renvoyé des résultats, ce qui représente 74% du nombre total de laboratoires participants et, comparé aux années précédentes, un taux de participation moyen. L'échantillon pour le test d'aptitude aux oligo-éléments de 2020 était une matrice de poisson. Sur les 17 laboratoires qui ont reçu les échantillons PT, 15 ont renvoyé les résultats, ce qui représente 88% du nombre total de laboratoires désignés par les Parties. Les résultats des tests PT ont été examinés par la réunion CORMON sur la pollution (26-28 avril 2021), ainsi que soumis pour information à la réunion des points focaux MEDPOL (partie II, 10-11 octobre 2021).</p> <p>Les cours de formation sur la détermination des éléments traces et des contaminants organiques ont été mis en œuvre avec succès malgré les nombreux obstacles apparus en raison des restrictions de voyage de COVID-19. Ils ont été organisés en mode on-line du 6 au 10 décembre 2021. Tous les candidats sélectionnés en Israël, au Liban, à Malte, au Maroc, en Slovénie et en Turquie ont pu y participer. La sélection des participants a été effectuée en appliquant les critères convenus suite aux conclusions de la réunion CORMON sur la pollution qui s'est tenue en 2019, ainsi qu'en tenant compte des faiblesses notifiées par MEDPOL IAEA/MESL dans le fonctionnement des laboratoires compétents de l'IMAP.</p> |
| Jalon 7. Sensibilisation et visibilité | En cours |
| Résultats et calendrier : | La sensibilisation des partenaires régionaux a été soutenue tout au long de l'année 2020-2021 par des réunions et des échanges bilatéraux afin d'assurer des synergies et une collaboration pour le développement du QSR MED 2023. |
| Calendrier du partage des données avec les partenaires régionaux défini (2019-2021) ; | Conformément aux décisions pertinentes de la CdP, les synergies entre l'IMAP et la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne ont été optimisées. Le Secrétariat et les différentes composantes du PAM ont suivi les développements récents dans le cadre des groupes de travail (GT) sur la MSFD (en particulier le GT sur le bon état écologique, le GT sur l'échange de données, d'informations et de connaissances et le GT sur le bon état écologique et les groupes techniques sur les déchets marins, les produits chimiques et le bruit). |
| Accords conclus avec les Partenaires régionaux (2020) ; | |
| Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée élaborée et convenue (2021) ; | Le projet MED REGION a été invité à présenter les principaux résultats du projet lors des réunions CORMON intégrées en décembre 2020, liés aux aspects essentiels de la mise en œuvre de l'IMAP (combler les lacunes dans les données de surveillance en Méditerranée ; soutenir le développement et la mise en œuvre opérationnelle d'indicateurs (sous-)régionaux, de listes d'éléments, de valeurs seuils ; et soutenir l'élaboration de mesures régionales efficaces, avec un accent particulier sur la biodiversité). |
| Sensibilisation des partenaires clés entreprise et réunions organisées (2019-2020) ; | Une réunion informelle a été organisée par le Secrétariat avec les parties contractantes qui sont des États membres de l'UE en mars 2021 afin de discuter des obligations et des exigences de mise en œuvre du RQ MED et de la MSFD 2023. Cette consultation a réaffirmé l'engagement de ces parties contractantes vis-à-vis de la soumission des données requises pour la préparation du RQ MED 2023. Le Secrétariat a pris conscience des délais pour l'évaluation et |
| Stratégie de communication et de visibilité du Rapport | |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|---|
| <p>2023 sur la qualité de la Méditerranée mise en œuvre (2021-2023) ;</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée publié en deux langues et en ligne disponible et présenté lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties.</p> | <p>les déclarations MSFD et d'autres questions techniques, et certaines actions ont été convenues dans ce cadre pour proposer un soutien technique en conséquence.</p> <p>Des représentants du PNUE/PAM ont participé aux réunions suivantes : Réunion organisée par le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS dans le cadre du projet ASI, réunions organisées par le HCMR dans le cadre du projet MEDREGION, réunions organisées par l'AEE dans le cadre des projets Copernicus et EMODnet, ainsi que les réunions des organes techniques du DCSMM comme suit : 22e réunion du groupe de travail sur l'échange de données, d'informations et de connaissances (WG DIKE) (mars 2020) ; atelier du groupe de rédaction sur le bon état écologique (DG BEE) sur les questions horizontales, (mars 2020) ; atelier thématique EMODnet-CMEMS sur les questions côtières (juin 2020) ; 14e réunion du groupe technique sur les déchets marins (TGML) (juin 2020) ; 15e réunion du groupe technique sur le bruit sous-marin (TG-Noise) de la stratégie commune de mise en œuvre de la DCSMM (juin 2020) ; réunion annuelle (Webex) du réseau d'experts sur les contaminants de la DCSMM (avril 2020) et réunion relative à la désélection des substances prioritaires (juin 2020) ; atelier sur les seuils du groupe de rédaction sur le bon état écologique (DG BEE) (septembre 2020) ; 23e réunion du groupe de travail sur le BEE ; groupe central du réseau d'experts sur les contaminants de la DCSMM : Déversements importants de pétrole (juin 2020) ; 16e réunion du groupe technique sur le bruit sous-marin (TG-Noise) de la stratégie commune de mise en œuvre de la DCSMM, (6-7/27 octobre 2020) ; 23e réunion du groupe de travail sur le BEE (13 octobre 2020 et avril 2021) ; Atelier sur les GES liés aux tortues de mer, (octobre 2020) ; atelier conjoint Bluemed-JPI sur le thème « Réflexion sur le concept de bon état environnemental », 2-4 décembre 2020 ; atelier sous-régional TAIEX EPPA sur l'assistance à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, février et mai 2021 ; ateliers en ligne TAIEX EPPA sur la gestion des AMP (20-21 avril 2021) ; formation sur les contaminants organisée en collaboration avec le CCR/DG sur les contaminants et l'Agence suédoise de l'environnement (février-avril 2021) ; TG ML (juin/septembre 2020 ; juin 2021) ; réunion informelle des directeurs de l'eau et du milieu marin de l'UE, 14-15 juin 2021.</p> <p>Le CAR/PAP a reçu des réactions positives de la part de plusieurs partenaires sur leur possible contribution au QSR 2023, et déjà quelques contributions concrètes de Mercator Océan sur l'hydrographie. Des contributions concrètes sont également discutées avec l'AEE, en particulier pour l'IC 25 sur les changements de la couverture terrestre.</p> <p>Copernicus (CMLS) en collaboration avec le service de surveillance du milieu marin de Copernicus (CMEMS) peut également fournir des informations relatives à l'OE 5 et à l'OE 9 de l'IMAP ou aux descripteurs pertinents de la DCSMM. Les détails techniques ont été discutés afin que le produit puisse être utilisé par les deux organisations et les contacts avec les points focaux concernés ont été coordonnés.</p> <p>Conformément à la déclaration ministérielle de Naples appelant à une action audacieuse pour protéger les écosystèmes méditerranéens, notamment par le renforcement d'une interface science-politique régionale permettant l'articulation de politiques de développement durable fondées sur des preuves, le Secrétariat, en étroite collaboration avec la Commission océanographique italienne, la COI-UNESCO et la Commission Européenne, a soutenu l'organisation de l'atelier régional « La mer Méditerranée dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons » qui s'est tenu du 21 au 23 janvier 2020, à Venise, en Italie, dans le</p> |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|---|
| | <p>cadre des préparatifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 (Décennie). Ce fut une excellente occasion de mettre en relation de nombreuses institutions et initiatives contribuant à renforcer les connaissances et la science de l'environnement marin dans la région méditerranéenne, ainsi que d'encourager les futurs partenariats et collaborations de recherche dans la région.</p> <p>Dans le prolongement de l'atelier régional méditerranéen, les orientations stratégiques et la première série d'actions correspondantes seront examinées par la présente réunion (UNEP/MED WG.482/26). Les informations provenant de deux sources sont exploitées : a) les recommandations de l'ISP pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP, produites dans le cadre du projet EcAp MED II, et b) le plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Celles-ci confirment à nouveau l'engagement du PNUE/PAM envers les objectifs du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour la période 2021-2030, en soutenant la gestion des connaissances au niveau régional, notamment par l'interface science-politique et le renforcement des modalités de partenariat correspondantes. En outre, le PNUE/PAM-MED POL a contribué à la préparation du programme SciNMeet pour la Méditerranée, qui a été soumis à l'examen de la COI, ainsi qu'au document Med dans le cadre des livres blancs communautaires (LBC) de la Décennie des océans sur les pays du sud en matière de recherche océanique et côtière.</p> <p>La stratégie de communication et de visibilité du QSR MED 2023 a été préparée dans le cadre du projet EcAp MED III financé par l'UE, et est présentée pour approbation à la présente réunion (UNEP/MED WG.514/6). Un calendrier de mise en œuvre des activités liées à la sensibilisation, au développement de partenariats et à la communication et à la visibilité pour le QSR MED 2023 est défini dans le cadre du plan de travail du projet EcAp MED III financé par l'UE. À cet égard, une réunion a eu lieu en septembre 2021 pour engager activement les partenaires des projets et institutions scientifiques afin de clarifier leur contribution potentielle au QSR MED 2023 et d'établir un plan de partenariat pour le partage des données régionales, qui intégrerait les données à soumettre par les parties contractantes pour la préparation du QSR MED 2023.</p> |
| Jalon 8. Collaboration régionale effective | En cours |
| Resultats et calendrier : | La mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 progresse en coordination avec les parties contractantes et au moyen du cadre de gouvernance de l'approche écosystémique. |
| Les réunions des CORMON sont tenues (au minimum 1/an/groupe entre 2019-2022) ; | Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP et de la feuille de route pour le QSR MED 2023 par toutes les composantes du PAM sont régulièrement examinés par le Groupe de Travail de l'Approche écosystémique, qui tient des réunions virtuelles tous les mois. Les membres du Groupe de Travail de l'Approche écosystémique tiennent à jour les outils de suivi concernant la nomination des utilisateurs IMAP, la soumission des données de surveillance dans le système d'information de l'IMAP et le travail dans le cadre des affectations régionales, ce qui permet au Secrétariat d'identifier les défis et de prendre des mesures correctives si nécessaire. À cet égard, les composantes concernées du PAM ont recontacté en septembre 2020 leurs points focaux qui n'avaient pas encore officiellement désigné leurs utilisateurs nationaux de l'IMAP. En ce qui concerne les données de surveillance soumises pendant la |
| Les réunions intégrées des CORMON sont tenues (au minimum 1/biennium 2020, 2022) ; | |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|--|--|
| Les réunions du Groupe de coordination de l'Approche systémique sont tenues (au minimum 1/an entre 2019-2023) ; | phase pilote du système d'information de l'IMAP, il a été décidé de les recharger dans le système, avec une indication de « données d'essai », en demandant aux parties contractantes concernées de les valider pour les recharger officiellement dans le système. Le rétablissement et la portée des groupes de travail en ligne de l'IMAP devraient être rendus opérationnels par le biais des discussions des réunions CORMON. |
| Les groupes d'experts sub-régionaux qui s'occupent des spécificités de la surveillance et de l'évaluation, y compris des échelles des produits d'évaluation et de leur intégration, se réunissent (au minimum 1/biennium pour toutes les sous-régions d'une manière intégrée, pour tous les groupes) ; | Les réunions intégrées des CORMON, tenues par vidéoconférence du 1 ^{er} au 3 décembre 2020, ont été une étape clé dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR. Ceux-ci visaient à : favoriser la mise en œuvre des IMAP nationaux, faire le point sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 et revoir les éléments pour l'élaboration et la structure du QSR MED 2023 ; fournir des informations sur les nouveaux projets financés par l'UE pour soutenir la mise en œuvre des IMAP (c'est-à-dire EcAp MED III, Déchets marins MED II et IMAP MPA) et les mettre en œuvre ; aborder les questions transversales liées à la mise en œuvre de l'IMAP et partager les meilleures pratiques ; et recommander des moyens permettant de renforcer l'interface science-politique (ISP) en Méditerranée pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP. Sur la base du retour d'information reçu par les participants sur les documents de travail et les documents techniques présentés, les travaux ont démarré immédiatement après la réunion afin de réviser et de préparer ces documents pour les réunions thématiques du CORMON (qui se tiendront au printemps 2021) et permettre aux différents pôles de l'IMAP d'avancer dans leurs travaux. |
| Les groupes d'experts en ligne se réunissent pour chaque groupe, afin d'assurer un travail continu entre les réunions des CORMON (à rétablir dans les CORMON en 2019) ; | La réunion du CORMON sur les déchets marins s'est tenue le 30 mars 2021 par vidéoconférence, avec les objectifs suivants : a) Examiner la stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP ; b) Examiner la corrélation entre les impacts et les pressions exercées par les déchets marins et l'état des composantes de l'écosystème marin ; et c) Analyser les complémentarités et synergies potentielles entre l'IMAP et la décision (UE) 2017/848 de la Commission européenne établissant des critères et normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation. |
| Les réunions bilatérales sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord sont tenues, les nouveaux mémorandums d'accord sont pris en considération et les partenariats avec les partenaires clés sont encore renforcés ; | La réunion du CORMON sur la pollution s'est tenue du 26 au 28 avril 2021 par vidéoconférence dans le but d'examiner et d'approuver : a) les lignes directrices de surveillance pour l'IC 18, les lignes directrices /protocoles de surveillance pour l'assurance qualité et la communication des données de surveillance pour les IC 13, 14, 17, 18 et 20 ; b) l'état d'avancement des essais inter-laboratoires et des bonnes pratiques de laboratoire concernant les IC 5 et 9 ; c) les règles d'intégration et d'agrégation pour les OE5, 9 et 10 ; et les critères d'évaluation des contaminants et des nutriments. |
| Les rapports intermédiaires sont soumis aux réunions du Bureau des Parties contractantes, aux réunions des Points focaux du PAM et aux Conférence des Parties (2019-2023) pour orientation et | La réunion du CORMON sur la biodiversité s'est tenue les 10 et 11 juin 2021 par vidéoconférence dans le but d'examiner et de convenir des protocoles de surveillance des habitats benthiques, de discuter de l'échelle de surveillance, des critères d'évaluation, des seuils et des valeurs de référence des IC sur la biodiversité (c'est-à-dire les IC 3, 4, 5 et 6) ainsi que de l'analyse comparative entre l'IMAP et la nouvelle décision sur le BEE de l'UE et de l'approche |

| Principaux processus et étapes de la feuille de route pour le Med QSR 2023 | |
|---|--|
| approbation, le cas échéant. | <p>méthodologique pour cartographier les liens entre les pressions et impacts et l'état des composantes des écosystèmes marins pour le pôle Biodiversité de l'IMAP.</p> <p>Enfin, la réunion du CORMON sur les côtes et l'hydrographie a eu lieu en novembre 2021 afin de présenter les critères d'évaluation et le document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation de référence de l'IC 16.</p> <p>Un calendrier des principales réunions de gouvernance de la feuille de route de l'Approche écosystémique et du QSR, soutenu par le programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM et le projet EcAp MED III, est présenté dans la section 2.</p> <p>Les groupes de travail en ligne ont été rétablis lors des réunions intégrées du CORMON (décembre 2020) pour fournir des informations scientifiques importantes en retour et un soutien technique à la mise en œuvre de l'IMAP au niveau régional/sous-régional, notamment sur les aspects liés au développement de méthodologies, à l'évaluation, aux échelles, à l'intégration, aux protocoles et aux lignes directrices conformément au programme de travail 2020-2021 approuvé, en tenant compte de la nécessité d'assurer dans ces groupes une représentation équilibrée des parties contractantes. En conséquence, les groupes de travail suivants ont été rétablis et rendus opérationnels au début de l'année 2021 : mammifères marins, tortues marines, oiseaux marins et espèces non indigènes (ENI) et habitats pour le groupe Biodiversité et pêche de l'IMAP ; et contaminants, eutrophisation et déchets marins pour le groupe Pollution et déchets marins de l'IMAP. Ils ont travaillé à la préparation de propositions de documents techniques à soumettre aux réunions des groupes respectifs du CORMON qui se sont tenues en mars-juin 2021.</p> |

2. La voie à suivre pour le MED QSR 2023 : analyse des lacunes, des exigences concrètes et des délais de livraison des résultats

a) Analyse globale des lacunes et des besoins

4. Le MED QSR 2017 a identifié plusieurs lacunes dans les connaissances et a fourni des recommandations sur les principales orientations à prendre pour fournir un QSR MED 2023 entièrement basé sur des données :

Orientations générales :

- Harmoniser et normaliser les méthodes de surveillance et d'évaluation.
- Améliorer la disponibilité et assurer de longues séries chronologiques de données de qualité garantie pour suivre les tendances de l'état du milieu marin.
- Améliorer la disponibilité des ensembles de données synchronisées pour l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris l'utilisation des données stockées dans d'autres bases de données, auxquelles certains pays méditerranéens contribuent régulièrement.
- Améliorer l'accessibilité des données en vue d'améliorer les connaissances sur le milieu marin méditerranéen et veiller à ce que le système Info-MAP soit opérationnel et continuellement mis à jour, afin de permettre la soumission de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP.

Biodiversité :

- Améliorer les connaissances sur l'aire de répartition, l'étendue et l'état des habitats, ainsi que sur les pressions qui s'exercent sur eux, leur répartition spatiale et leurs effets cumulatifs potentiels, ce qui permettra de réaliser des évaluations structurées, fondées sur des données, de l'état environnemental des habitats marins de la Méditerranée.
- Définir l'état de référence des habitats et des espèces ainsi qu'une valeur seuil cible à atteindre aux niveaux national et sous-régional.
- Améliorer les informations sur la distribution, l'abondance des populations et les caractéristiques démographiques des principales espèces (oiseaux marins, mammifères, reptiles, poissons et céphalopodes) et sur l'état de leurs habitats, ainsi que sur les pressions qui s'exercent sur eux, afin de permettre des évaluations structurées, fondées sur des données, de l'état environnemental des espèces marines de la Méditerranée.
- Travailler à l'amélioration des critères d'évaluation, lorsque cela est possible, pour ces habitats et ces espèces, sur la base des données adéquates disponibles.
- Élaborer une feuille de route spécifique, conformément à la décision IG.20/4, que les prochains CORMONs examineront, sur la manière de poursuivre le développement des objectifs écologiques qui ne font actuellement pas partie de l'IMAP, à savoir l'OE 4 « Réseaux trophiques marins » et l'OE 6 « Intégrité des fonds marins ».
- Mieux estimer les tendances des taux d'introduction, de l'abondance et de la distribution des espèces non indigènes, grâce à l'élaboration d'un suivi régulier dédié.
- Prévoir des conclusions solides concernant les impacts des espèces non indigènes, sur la base d'expériences ou de modélisations écologiques.

Côte et hydrographie :

- Renforcer les capacités humaines et techniques pour la surveillance et l'évaluation de la côte et de l'hydrographie.
- **Tester le document d'orientation sur les critères d'évaluation de l'IC 16 sur la côte et la définition de BEE spécifiques à chaque pays.**
- Comblent les lacunes dans les connaissances et les données scientifiques particulièrement pour l'IC 15 sur l'hydrographie (par exemple, les impacts des modifications hydrographiques des habitats).
- Développer davantage l'indicateur commun candidat 25 sur le changement de couverture du sol en vue de l'inclure dans la liste des indicateurs communs.

Pollution et déchets :

- Revoir la portée des programmes de surveillance des effets biologiques et confirmer la valeur ajoutée des biomarqueurs dans la surveillance marine à long terme en tant que systèmes d'« alerte précoce ».
- Poursuivre l'élaboration de protocoles de surveillance harmonisés, d'approches fondées sur les risques, d'essais analytiques et de méthodes d'évaluation pour surveiller les niveaux de contaminants dans les produits de la mer couramment consommés.
- Tester de nouveaux outils éprouvés par la recherche pour surveiller les effets toxiques.
- Élaborer des critères harmonisés à l'échelle régionale pour les conditions de référence et les valeurs seuils/limites pour les principaux nutriments dans la colonne d'eau, en tenant compte des normes disponibles pour les eaux côtières.
- Élaborer des critères d'évaluation pour les méthodes d'évaluations chimique et biologique intégrées.
- Poursuivre les travaux sur le bruit sous-marin et son impact sur la faune marine, en étroite collaboration avec les organismes compétents, notamment ACCOBAMS.
- Améliorer les connaissances sur les produits chimiques émergents.
- Veiller à tester l'application des critères d'évaluation de base (BAC) et des critères d'évaluation environnementale (EAC) et des seuils à titre d'essai dans les pays intéressés et aux niveaux régional et sous-régional.

- L'application des BAC et des EAC étant un processus évolutif qui doit être mis à jour en permanence, leur mise à jour et leur perfectionnement doivent être assurés de manière à tenir compte des nouvelles données disponibles, ainsi que des spécificités sous-régionales dans les bassins méditerranéens.
- Les sources de déchets en mer devraient être analysées et précisées davantage, étant donné que la Méditerranée est un point chaud mondial pour le transport maritime et le tourisme maritime comme les croisières.
- Suivi de l'élaboration de méthodes harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation des déchets marins et de leurs impacts, notamment par la participation active du PAM aux processus pertinents tels que les travaux en cours du groupe technique du DCSMM sur les déchets marins. Ces méthodes faciliteraient le suivi de la mise en œuvre du plan d'action régional contre les déchets marins et de la réalisation de l'objectif de réduction de 20 % (d'ici 2024) établi par la décision de la COP 19 sur les déchets marins [y compris l'amélioration de l'identification et de l'évaluation de l'accumulation des déchets marins (flux d'échouage, charges et liens avec des sources spécifiques) et des points chauds en utilisant des systèmes SIG et cartographiques et des outils de modélisation, ainsi que la compréhension de la dynamique des transports et des zones d'accumulation, et seraient utilisées dans ce cadre.

5. Sur la base de ce qui précède, le Secrétariat a élaboré en 2020 un plan opérationnel pour la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023, ci-après dénommé plan opérationnel QSR. Il comprend, pour chaque étape/résultat de la feuille de route pour le QSR MED 2023, des activités concrètes soutenues par le programme de travail du PNUE/PAM et des projets financés par des sources externes, à savoir EcAp MED III, IMAP-MPA, Marine Litter MED II, dont le calendrier est entièrement aligné sur la feuille de route pour le QSR MED 2023, ce qui garantit une action renforcée aux niveaux national, sous-régional et régional et une complémentarité totale.